



« L'activité sportive doit être accessible à toutes et à tous, dans le respect des aspirations et des capacités de chacun. La pratique des activités physiques et sportives est, pour les personnes handicapées, physiques ou mentales, un moyen privilégié d'épanouissement individuel, de rééducation, d'intégration sociale et de solidarité [...]. »

(Déclarations du Conseil Européen à Nice - décembre 2000)

Un staff médico-kiné-psycho formé à la médecine du sport et aux spécificités des sportifs de la FFSA

+ de 63 000
licenciés

+ de 1 300 clubs

130 stages de formation par an

104

ligues régionales
comités départementaux

86 disciplines sportives dont les disciplines ci-dessous pratiquées en compétition :

Athlétisme (y compris cross)	Canoë-Kayak	Handball	Ski alpin
Activités de cyclisme (VTT et Cyclisme)	Escalade	Judo	Ski de fond
Badminton	Equitation	Lutte	Sarbacane
Basket-ball	Football	Natation	Tennis
	Futsal	Pétanque	Tennis de table
	Gymnastique	Rugby	Tir à l'arc

Les engagements de la commission médicale nationale

Avec plus de 63 000 licenciés, une offre de pratique de plus de 80 disciplines, la Fédération Française du Sport Adapté permet une expérience sportive de qualité.

S'inscrivant en lien direct avec le projet fédéral, la commission médicale nationale de la FFSA s'engage pour apporter aux personnes en situation de handicap mental et/ou psychique ou avec autisme les éléments d'un accomplissement sportif et personnel.

Guidée par un principe d'égalité des chances, elle s'implique dans la mise en oeuvre de l'équité de la pratique sportive c'est-à-dire, le droit de participer en fonction de ses potentialités, tout en respectant les règles de sécurité et les règlements sportifs.

Pour cela, elle met en place les conditions nécessaires au suivi de la santé des sportifs pour préserver un bon état sanitaire et prévenir des dérives potentielles, notamment dans le domaine du dopage et des conduites dopantes. Elle s'engage à promouvoir le Sport Adapté comme facteur de santé en étant mobilisée et active dans le champ du Sport-Santé répondant aux enjeux du vieillissement des publics, aux thématiques de l'obésité, de la sédentarité, etc.

La commission médicale nationale de la FFSA oeuvre dans un souci d'éducation pour la santé, souhaitant conférer aux sportifs les moyens de faire des choix éclairés et positifs pour leur bien-être.

Enfin, elle dynamise un partenariat actif au sein de la fédération, en lien avec les autres commissions et crée un réseau de personnes ressources extérieures.

Composition de la commission médicale nationale

Médecin fédéral national : Dr Fayollet
Entouré d'une équipe pluridisciplinaire comprenant des médecins, des kinésithérapeutes, des psychologues et des représentants de la Direction technique nationale (DTN).



Catherine FAYOLLET - Médecin fédéral national



dr.catherine.fayollet@ffsa.asso.fr

Fédération Française du Sport Adapté



3 rue Cépré - 75015 Paris



01 42 73 90 00



www.ffsa.asso.fr

Le sport de haut niveau

Mettre en place, par discipline, un **staff médico-kiné-psycho** ;

Eligibilité : accompagner à la construction du dossier d'éligibilité pour chaque sportif et créer un réseau de « psychologues ressources » ;

Suivi de la **surveillance médicale règlementaire** des sportifs reconnus et inscrits sur les listes de haut niveau :

- Mettre en place le réseau nécessaire (plateau médico-technique, équipe médicale et paramédicale, etc.) ;
- Coordonner les rendez-vous ;
- Prendre en compte les résultats.

Détection et suivi des pathologies en lien avec les professionnels de santé référents du sportif, hors champ du Pôle ;

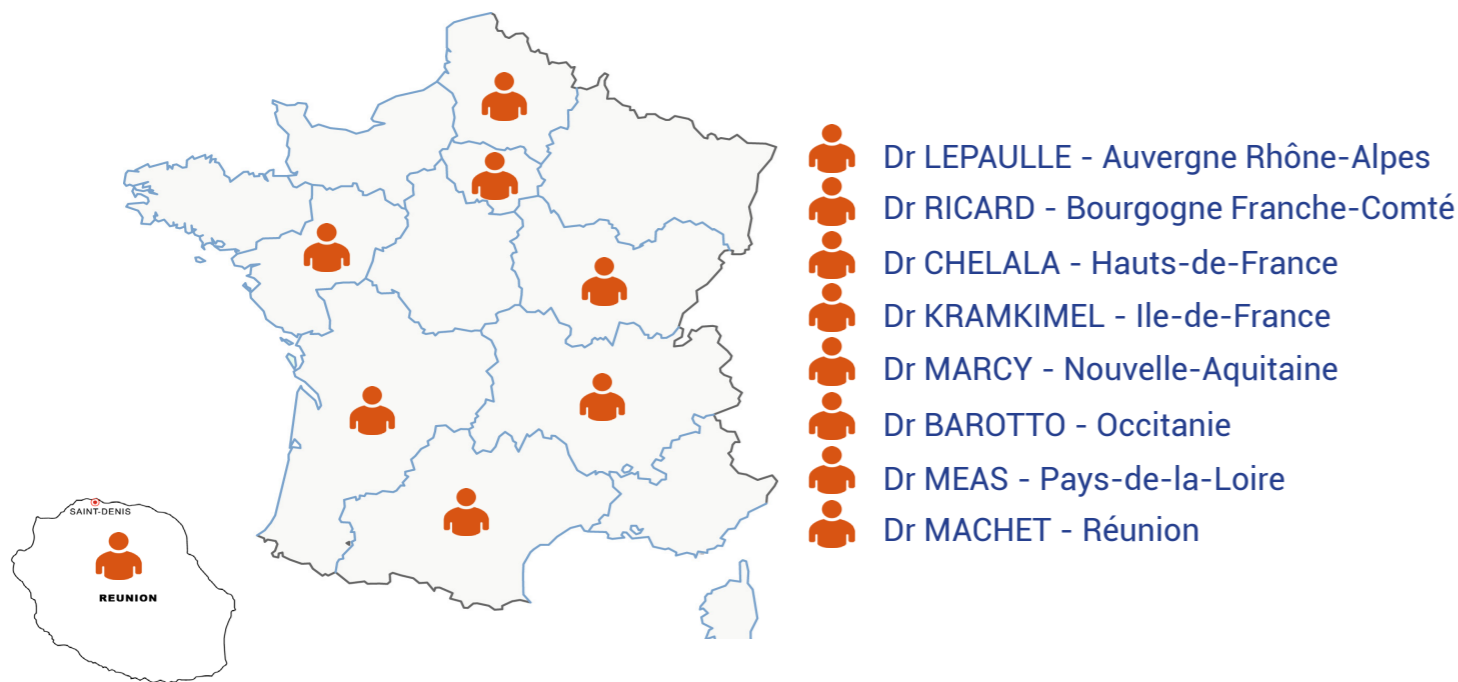
Prévention du **dopage** et des conduites dopantes, en informant sur la loi et la mise en place des Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT) ;

Sécuriser la pratique dans un accompagnement à la performance respectant la santé du sportif et communiquer aux Cadres techniques nationaux, les informations nécessaires tout en respectant le secret professionnel ;

Organiser la présence du staff médical lors des stages et des compétitions en lien avec les représentants de la DTN.

Territorialisation : enjeu de l'action

Fédérer et promouvoir la médecine fédérale du Sport Adapté au niveau territorial, y compris dans les DOM-COM en ayant des correspondants et des équipes pluridisciplinaires capables d'étudier les besoins et de dynamiser les initiatives locales.



Sport et santé

Une activité physique adaptée déterminant de bien-être.

Une activité physique régulière, raisonnable accompagnée par des professionnels APA ayant une bonne connaissance du public en situation de handicap mental et/ou psychique ou avec autisme.

Identifier les ressources utiles pour les ligues régionales, afin de permettre l'émergence d'actions concrètes en lien avec le comité sport santé de la FFSA.

Prévention santé

Mettre en place des actions de prévention santé sur des thèmes de santé lors de manifestations sportives organisées par la fédération.

Exemples de thèmes retenus :

- Le « **piéd** », **bien se chausser pour performer !** dans les suites de l'action menée en athlétisme ;
- Le « **soleil** », prévention du mélanome ;
- Le « **lavage des mains** », prévention des infections virales.

Intégrer le **principe du développement durable** au sein de toutes les actions (tri sélectif, déchets médicaux, etc.), y compris dans l'aménagement des postes de secours.

Expertise scientifique

Recherche médicale : mettre en place un partenariat actif avec la **commission études et recherches** de la fédération et l'**IRMES**.

Être **force de proposition** pour la mise en oeuvre d'enquêtes, d'études et de recherches et réfléchir à la constitution d'un **observatoire médical des sportifs de haut niveau de la FFSA**.